

COMPTÉ RENDU
D'INTENDANCE



L'ÉDIFICE VICTORIA,

SITUÉ À L'ANGLE DES RUES
WELLINGTON ET O'CONNOR,
À OTTAWA, EN 1935.
CE BÂTIMENT A ABRITÉ
LE SIÈGE DE LA BANQUE
JUSQU'EN 1938.



BUREAU DU PREMIER GOUVERNEUR

DE LA BANQUE, GRAHAM TOWERS
(ARCHIVES DE LA BANQUE DU CANADA)



« L'économie canadienne a obtenu de bons résultats pendant près de dix ans, sa meilleure résistance aux chocs économiques témoignant de l'intérêt d'un cadre macroéconomique bien conçu et des retombées positives de la série de réformes structurelles mises en œuvre depuis la fin des années 80. »

Étude économique du Canada 2004, OCDE, 28 octobre 2004 (p. 7)

L'expérience révèle que la meilleure contribution que la Banque du Canada peut apporter au bien-être économique du pays consiste à mener une politique axée sur le maintien d'un taux d'inflation bas, stable et prévisible, de manière à préserver la valeur de la monnaie et à promouvoir la bonne tenue de l'économie. La fourchette cible de maîtrise de l'inflation, définie en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) et établie conjointement par le gouvernement et la Banque, joue un rôle déterminant dans l'atteinte de cet objectif et aide l'institution à mieux rendre compte de ses actes aux Canadiens. En visant constamment le point médian de 2 % de cette fourchette, qui va de 1 à 3 %, la Banque favorise une plus grande stabilité économique et prévient les distorsions associées à un taux d'inflation élevé et imprévisible.

Réalisation de la cible d'inflation

Au cours de la dernière année, l'économie canadienne a affiché de meilleurs résultats que la plupart des autres grands pays industriels, et ce, malgré les chocs externes qu'elle a subis et les ajustements pénibles que ces derniers ont exigés de la part de beaucoup de secteurs et de régions du pays. L'emploi a continué de progresser à un rythme régulier et le taux d'activité s'est hissé à des sommets historiques. Les niveaux de production ont avoisiné les limites de la capacité de l'économie durant la majeure partie de l'année, et la croissance du PIB réel s'est chiffrée en moyenne à 2,7 %, soit juste un peu moins que le taux d'accroissement estimatif de la production potentielle du Canada. Si l'inflation mesurée par la variation sur douze mois de l'IPC global a été volatile et est descendue brièvement sous la borne inférieure de la fourchette cible de 1 à 3 %, cela est dû principalement aux fluctuations des cours mondiaux du pétrole. L'inflation tendancielle, mesurée par l'indice de référence dont se sert la Banque, est restée quant à elle à l'intérieur d'une plage relativement étroite allant de 1,1 à 1,9 %, et a terminé l'année à 1,7 %.



Le premier sous-gouverneur Paul Jenkins (à gauche) et le gouverneur David Dodge à la conférence de presse suivant la publication, en octobre, du *Rapport sur la politique monétaire*

Trois traits dominants de la conjoncture internationale ont influé sur l'économie canadienne en 2004 : la reprise marquée de l'expansion à l'échelle du globe au premier semestre de l'année et la hausse des cours mondiaux des produits de base qui l'a accompagnée; la montée en puissance de pays à marché émergent, tels que la Chine et l'Inde; et la poursuite du réaligement des devises, qui a amené le dollar canadien à toucher brièvement son plus haut niveau en douze ans, soit 85 cents É.-U., avant de redescendre aux alentours de 83 cents É.-U. à la fin de l'année. Ces facteurs ont obligé de nombreux secteurs d'activité au Canada à procéder à des ajustements considérables. La Banque facilite ces ajustements en cherchant à maintenir l'inflation à 2 %, le point médian de sa fourchette cible, ce qui aide à garder l'économie à un niveau proche de son potentiel de production.

Durant les premiers mois de 2004, le taux d'augmentation de l'IPC global et celui de l'indice de référence se sont tous deux inscrits en baisse, et l'offre est devenue légèrement excédentaire, en raison d'une expansion moins vive que projeté au second semestre de 2003. La Banque a réagi en réduisant à trois reprises le taux cible du financement à un jour, lequel est ainsi passé de 2,75 % en janvier à un creux de 2 % en avril. L'accroissement du degré de détente monétaire avait pour objet de raffermir la demande intérieure et de soutenir l'adaptation de l'économie canadienne aux changements mondiaux, de façon à maintenir l'inflation au taux visé.

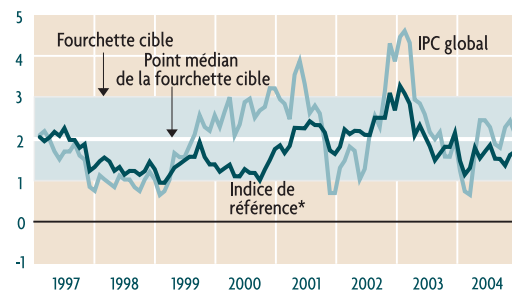
Bien que la progression enregistrée au premier trimestre ait été quelque peu inférieure aux attentes et se soit établie légèrement en deçà du taux d'augmentation de la production potentielle — que la Banque estime à 3 % —, la hausse plus

forte que prévu des exportations au deuxième trimestre avait contribué à ramener l'économie près des limites de sa capacité au milieu de l'année.

En septembre 2004, devant les premiers signes témoignant de la poursuite d'une croissance vigoureuse et de la faiblesse de la marge de capacités inutilisées au sein de l'économie, la Banque a commencé à atténuer la détente monétaire mise en place précédemment. Les mesures qu'elle a prises alors tenaient compte des longs décalages inhérents à la conduite de la politique monétaire et visaient à garder l'inflation près de la cible de 2 % à moyen terme. Ainsi, la Banque a relevé le taux cible du financement à un jour de 25 points de base le 8 septembre et à nouveau le 19 octobre, pour le porter à 2,5 %. Par la suite, le dollar canadien s'est échangé à l'intérieur d'une fourchette plus élevée. En raison principalement de l'effet modérateur que pourrait avoir cette appréciation, on s'attendait à ce que l'économie canadienne fonctionne en 2005 un peu plus en deçà de son potentiel qu'on ne l'avait

Indice des prix à la consommation

Taux de variation sur douze mois



* Indice excluant les huit composantes les plus volatiles de l'IPC et l'effet des modifications des impôts indirects sur les autres composantes

entrevu en octobre. Dans ce contexte, la Banque a décidé de ne pas modifier son taux directeur en décembre et en janvier.

Évaluation de la conjoncture à l'échelle nationale et internationale

Les décisions de politique monétaire reposent sur une évaluation rigoureuse, effectuée en temps opportun, d'informations provenant de sources nationales et internationales. Compte tenu de la taille relativement petite et de l'ouverture de son économie, le Canada est plus sensible aux influences extérieures que nombre d'autres pays industrialisés; la Banque consacre donc des efforts considérables à l'analyse et à la prévision de l'évolution de la conjoncture mondiale. Une partie des renseignements nécessaires est recueillie à l'occasion des réunions que tiennent divers organismes et groupes (tels que la Banque des Règlements Internationaux, le Fonds monétaire international, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques, le G7 et le G20) et au cours desquelles les questions de l'heure sont examinées et débattues par des représentants des quatre coins du globe. En 2004, les principaux sujets au cœur des préoccupations internationales étaient la vigueur et la durabilité de la reprise américaine, les causes fondamentales des récents réalignements des grandes monnaies, la trajectoire future du prix des matières premières et les perspectives à court terme d'une poursuite de la croissance en Chine et en Asie de l'Est.

La Banque combine les résultats de ses analyses de la conjoncture mondiale aux informations qu'elle rassemble sur l'économie canadienne

pour élaborer un scénario de référence pour celle-ci, de même que des scénarios de rechange prenant en compte différents risques. Elle suit et analyse aussi l'évolution de certains secteurs afin de dresser un portrait plus précis des facteurs qui agissent sur l'économie et influent sur ses perspectives à court terme. Soucieuse d'obtenir une vision plus complète de la direction que l'économie pourrait prendre, l'institution exploite également d'autres modèles, construits à partir de données relatives aux marchés financiers, comme les agrégats de la monnaie et du crédit, les variations des prix des actifs et les taux d'intérêt anticipés par le marché. Au nombre des questions auxquelles la Banque a prêté une attention particulière en 2004 figuraient le rôle des prix des produits de base au sein de l'économie nationale et l'effet de l'appréciation du dollar canadien sur l'activité, aussi bien dans l'ensemble du pays que dans les diverses régions et branches industrielles.

En outre, la Banque effectue chaque trimestre, auprès des entreprises, une enquête qui lui fournit une mine de renseignements sur la situation de l'économie. À cette occasion, le personnel de ses cinq bureaux régionaux visite une centaine d'entreprises, à qui il soumet un questionnaire standard concernant leurs attentes sur l'évolution des ventes, de l'emploi, de l'investissement et des prix pendant les douze prochains mois. Des sujets spéciaux sont souvent explorés par l'intermédiaire de questions additionnelles. Depuis le printemps 2004, la Banque publie les résultats obtenus dans le bulletin *Enquête sur les perspectives des entreprises*, qu'elle accompagne, à l'occasion, des synthèses de l'information recueillie sur les sujets spéciaux examinés (par exemple, l'incidence de l'appréciation du dollar canadien sur l'activité des entreprises).



GRAHAM TOWERS, PREMIER GOUVERNEUR

DE LA BANQUE, DANS SON BUREAU, EN 1935. NOMMÉ EN SEPTEMBRE 1934, À L'ÂGE DE 37 ANS À PEINE, M. TOWERS DÉTENAIT DÉJÀ UNE VASTE EXPÉRIENCE ACQUISE AUPRÈS DE LA BANQUE ROYALE, TANT AU CANADA QU'À L'ÉTRANGER. IL A OCCUPÉ LE POSTE DE GOUVERNEUR JUSQU'EN 1954. (ARCHIVES DE LA BANQUE DU CANADA)

Recherches à long terme

Le personnel de la Banque consacre beaucoup d'efforts à des recherches de longue haleine, dont les dividendes, s'ils ne sautent pas toujours aux yeux, n'en deviendront pas moins évidents avec le temps : amélioration de la qualité des projections, meilleure compréhension des rouages de l'économie et efficacité accrue du cadre de conduite de la politique monétaire. Dans son plan à moyen terme, la Banque insiste sur la nécessité d'élargir l'éventail des thèmes étudiés et de resserrer la collaboration entre ses chercheurs, les universités et d'autres institutions. Ce plan continue d'orienter ses activités de recherche à long terme et met l'accent sur l'analyse structurelle et sectorielle de l'économie canadienne.

En 2004, ces activités s'articulaient pour la plupart autour de cinq pôles de recherche : i) analyse de la croissance de la productivité et des déterminants de la production potentielle; ii) élaboration de nouveaux modèles de projection pour les économies canadienne et américaine; iii) étude des incidences régionales et sectorielles des variations du taux de change sur l'économie canadienne; iv) examen des pratiques des entreprises canadiennes en matière d'établissement des prix et de l'influence de la poursuite de cibles d'inflation sur la transmission des variations des coûts; v) tentatives diverses d'explication et de modélisation des variations du taux de change. Le programme de



Participants au colloque « Le Canada dans l'économie mondiale », tenu en novembre 2004

recherche de la Banque est exposé en détail à l'adresse www.banqueducanada.ca/fr/bourses/grandes_lignes_rec.htm.

Le colloque économique annuel de la Banque, tenu en 2004 sous le thème « Le Canada dans l'économie mondiale », a permis d'explorer les liens réels et financiers tissés entre notre pays et le reste du globe. L'institution a aussi accueilli sept ateliers dans le courant de l'année, dont quatre portant sur les sujets suivants liés à la politique monétaire : méthodes d'estimation du taux d'intérêt neutre; modèles dynamiques de l'économie et formulation de la politique monétaire; marché du logement et macroéconomie; techniques de prévision des variations à court terme des prix et de la production. En outre, la Banque a parrainé des séances dans le cadre des assemblées annuelles de l'Association canadienne d'économie et du Groupe d'étude canadien en macroéconomie, et elle a organisé un atelier sur les nouvelles orientations en macroéconomie avec le concours de l'Université Simon Fraser et de l'Université de la Colombie-Britannique.

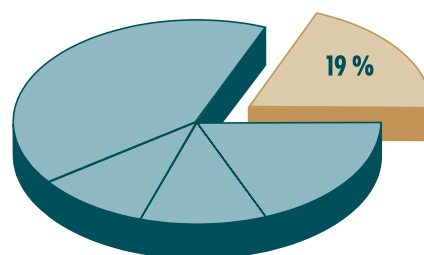
Collaboration avec d'autres chercheurs

Le plan à moyen terme de la Banque accorde une importance particulière aux activités de recherche du personnel et à la formation de partenariats avec des chercheurs de l'extérieur. L'augmentation des ressources affectées à la réalisation de ces priorités a donné lieu à une hausse du nombre de travaux publiés et de la participation des employés à des colloques, ainsi qu'à un élargissement du programme de recherche. En 2004, les chercheurs de l'ensemble de la Banque ont fait 160 exposés à des colloques et ateliers, ce qui représente une progression de 44 % par rapport à 2003. Ils ont par ailleurs collaboré à des projets de recherche avec 47 partenaires externes et ont été les hôtes de 55 conférences données par des collègues d'autres institutions. Enfin, ils ont publié 80 articles dans des ouvrages, des revues avec un comité de lecture et d'autres publications.

Dépenses d'exploitation

En 2004, 54,3 millions de dollars, soit quelque 19 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque, ont été affectés aux activités relevant de la fonction Politique monétaire, contre 54,6 millions en 2003. Cette légère diminution est attribuable à un rythme d'embauche moins élevé que prévu.

Part des dépenses totales attribuable aux activités liées à la fonction Politique monétaire



MONNAIE

En 2004, la Banque a émis trois nouvelles grosses coupures dotées de caractéristiques de sécurité perfectionnées dans le cadre de sa stratégie visant à rendre la monnaie canadienne plus sûre. Les autres volets de cette stratégie concernent les communications et l'observation de la loi. À cet égard, la Banque s'est attachée à sensibiliser davantage les caissiers et le public à la détection des faux billets et s'est associée aux organismes responsables de l'application de la loi pour surveiller la contrefaçon et y faire échec. Cette stratégie en trois volets a été élaborée afin de parer à la menace grandissante que représente l'accès généralisé à des techniques de reprographie de pointe susceptibles de servir à la contrefaçon.



Lancement du nouveau billet de 50 dollars : (de gauche à droite) Kevin Flood, caporal de la GRC; Kim Smith, arrière-arrière-petite-nièce de Henrietta Muir Edwards; le gouverneur David Dodge; Joyce Fairbairn, sénatrice; Renée Casgrain-Nadeau, fille de la regrettée Thérèse Casgrain; et Sylvain Roussel, caporal de la GRC.

Cas de contrefaçon

La contrefaçon a atteint de nouveaux sommets en 2004, ce qui montre bien l'importance pour la Banque d'agir.

Le nombre de faux billets retirés de la circulation a augmenté considérablement et est passé de 443 000 en 2003 à 553 000 en 2004. Toutefois, leur valeur n'a crû que légèrement : elle s'est établie à 13 millions de dollars, contre 12,7 millions en 2003, les faussaires s'étant en grande partie tournés vers les coupures de 20 et de 10 dollars. La vaste majorité des faux billets appartenait à la série de 1986, *Les oiseaux du Canada*, mais la coupure de 10 dollars de la série *L'épopée canadienne*, lancée en 2001, a elle aussi été très contrefaite. Par ailleurs, on a signalé dans l'Ouest du pays des quantités non négligeables de faux billets de 100 dollars d'une ancienne série (*Scènes du Canada*). (Voir l'encadré ci-contre.)

Amélioration de la sûreté des billets

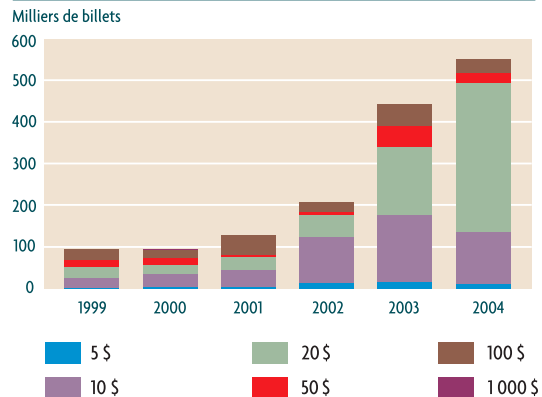
En 2004, la Banque a relevé un défi important en émettant trois nouveaux billets (de 20, de 50 et de 100 dollars) comportant quatre nouvelles caractéristiques de sécurité sophistiquées et faciles à reconnaître ainsi que des éléments fluorescents améliorés. (Voir la page 29.) La première grosse coupure de la série *L'épopée canadienne* à avoir été mise en circulation est celle de 100 dollars, inspirée du thème *Exploration et innovation*. Ont suivi en septembre le billet de 20 dollars (thème *Arts et culture*), qui est le plus utilisé, puis en novembre celui de 50 dollars (thème *Bâtir la nation*).

Conformément à son engagement d'accroître la sécurité des billets canadiens, la Banque mettra en circulation en mai 2005 un billet de 10 dollars amélioré, pourvu des mêmes caractéristiques anticontrefaçon que les grosses coupures.

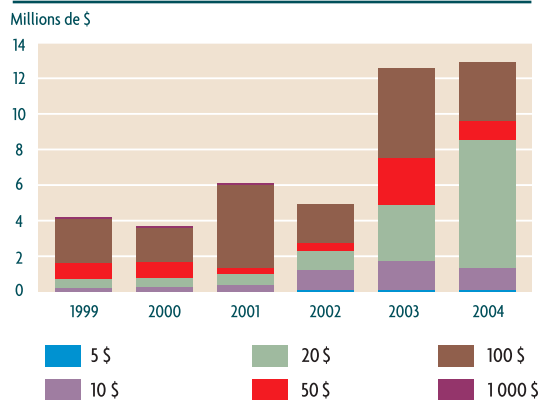
En 2004, la Banque a entrepris des recherches sur la prochaine génération de billets. Ces travaux, qui se poursuivront pendant quelques années, aideront le Canada à garder une longueur d'avance sur les faussaires. La Banque s'appliquera à trouver des façons de stimuler la recherche et l'innovation au pays pour appuyer ces efforts.

La Banque collabore aussi activement à diverses initiatives avec d'autres instituts d'émission ainsi qu'avec des fabricants et fournisseurs d'équipement

Nombre de faux billets retirés de la circulation



Valeur des faux billets retirés de la circulation



Billets contrefaits de la série *Scènes du Canada*

En 2004, la contrefaçon de billets de 100 dollars de la série *Scènes du Canada* a enregistré une hausse marquée. Cette série, dont les coupures ont été lancées entre 1969 et 1979, précède celle dont les billets sont ornés d'images d'oiseaux du Canada. La Banque estime que très peu de billets authentiques de 100 dollars de la série *Scènes du Canada* sont encore en circulation. Comme ils ne sont pas munis d'éléments de sécurité à couleur changeante, ils sont moins sûrs que ceux des séries *Les oiseaux du Canada* et *L'épopée canadienne*, et donc plus vulnérables à la contrefaçon.

La Banque encourage les détaillants à demander des billets de séries plus récentes s'ils ont des doutes sur l'authenticité d'un billet de la série *Scènes du Canada* que leur remet un acheteur.



Caractéristiques de sécurité des grosses coupures de la série *L'épopée canadienne*

1 Bande holographique

Quand on incline le billet, des chiffres (100, 50 ou 20) et des feuilles d'érable aux couleurs éclatantes semblent bouger à l'intérieur de la bande métallique brillante qui figure au recto. Les couleurs changent du doré au vert puis au bleu, en passant par d'autres teintes. La bande holographique a fait l'objet d'une mention d'excellence de l'International Hologram Manufacturers Association pour sa clarté et sa brillance exceptionnelles ainsi que son intégration dans la conception globale du billet.

2 Portrait en filigrane

Le filigrane est tissé à même le papier, et il est visible des deux côtés du billet. Lorsqu'on tient celui-ci devant une source de lumière, une petite image fantôme du portrait et du chiffre correspondant à la valeur de la coupure apparaît.

3 Chiffre en transvision

Des motifs irréguliers figurant au recto et au verso du billet, entre le filigrane et le gros chiffre, forment un chiffre 100, 50 ou 20 complet et parfaitement dessiné lorsqu'on tient le billet devant une source de lumière.

4 Fil fenêtré de couleur changeante

Vu du verso, cet élément de sécurité ressemble à une série de traits métalliques qui passent du doré au vert quand on incline le billet. Une ligne verticale pleine et continue apparaît sur les deux côtés du billet lorsque celui-ci est placé devant une source de lumière.

5 Éléments fluorescents améliorés

Sous une source de lumière ultraviolette, le texte BANQUE DU CANADA 100 (ou 50 ou 20) BANK OF CANADA, d'un jaune et d'un rouge imbriqués, se superpose au portrait reproduit au recto. Des fibres disséminées au hasard des deux côtés du billet deviennent d'un rouge ou d'un jaune fluorescent.

La Banque recommande de toujours vérifier plus d'une caractéristique de sécurité. Pour voir ces caractéristiques, il suffit de consulter le site Web de la Banque, à l'adresse www.banqueducanada.ca/fr/billets.



Le sous-gouverneur Pierre Duguay présente le nouveau billet de 100 dollars à l'occasion d'un déjeuner-causerie tenu à Saint-Boniface, au Manitoba.

de reprographie et de manutention des billets. Cette collaboration a mené à la réalisation d'un sondage auprès des grands fabricants de matériel de manutention des billets en vue de recueillir des renseignements sur les derniers progrès de la technologie. La Banque participe à trois forums internationaux qui s'intéressent aux questions relatives à la monnaie, dont le Groupe de dissuasion de la contrefaçon des banques centrales, établi en 1993 par les gouverneurs des banques centrales du G10. Ce groupe s'est donné comme principale tâche d'élaborer un système visant à empêcher la reproduction de billets de banque à partir d'un ordinateur personnel et d'outils d'imagerie numérique. L'implantation de cette technologie s'est poursuivie en 2004, plusieurs grands fabricants de logiciels et de matériel informatique l'ayant adoptée volontairement.

Sensibilisation aux éléments de sécurité

Les meilleurs éléments de sécurité qui soient ne sont efficaces que si les gens savent comment s'en servir. Voilà pourquoi la Banque a mené en 2004, à l'intention des commerces de détail, des institutions financières et des organismes d'application de la loi de tout le pays, une campagne d'information qui visait à accroître leur connaissance des caractéristiques de sécurité des nouvelles coupures de 20, de 50 et de 100 dollars. À leur tour, ces organisations ont élaboré leurs propres programmes en s'appuyant sur la formation et le matériel d'information fournis par la Banque. Au moins 20 000 personnes ont participé à plus de 700 séances tenues par les représentants des cinq bureaux régionaux de la Banque.

Le Musée de la monnaie de la Banque du Canada a continué de remplir une fonction importante en attirant l'attention du public sur d'intéressantes

pièces de monnaie anciennes et contemporaines et en illustrant des thèmes liés à l'économie à l'aide de divers objets puisés dans la Collection nationale de monnaies. À Ottawa, plus de 33 000 personnes ont pris part aux programmes éducatifs ou visité les expositions du Musée, notamment la plus récente, qui portait sur les faux billets produits par la tristement célèbre famille Johnson au cours des années 1870 et 1880. Mentionnons aussi les expositions itinérantes, que 60 000 personnes ont pu voir dans différentes villes canadiennes, ainsi que le site Web du Musée, qui a été consulté 206 000 fois. Enfin, le Musée a obtenu en 2004 un prix d'excellence de l'Association canadienne de numismatique pour sa contribution remarquable à l'accroissement des connaissances dans ce domaine au Canada.

Promotion de l'observation de la loi

La Banque a collaboré avec les procureurs de la Couronne fédéraux, provinciaux et territoriaux afin de créer des outils, tels une vidéo et du matériel d'information, susceptibles de les aider à traiter les cas de contrefaçon. Dans chaque province, un procureur de la Couronne sert d'intermédiaire entre ses collègues procureurs et la Banque.

En 2003, la Banque a mis au point une politique sur la reproduction des images de billets de banque. Bon nombre d'entreprises de publicité se conforment à cette politique, et l'on a constaté une réduction importante de l'utilisation non autorisée des images de billets.



La Banque a décerné pour la première fois en août 2004 son prix d'excellence en matière de répression de la contrefaçon pendant la réunion annuelle de l'Association canadienne des chefs de police qui s'est tenue à Vancouver. De gauche à droite : Michael Duncan et John Mackenzie, analystes principaux; Paul Jenkins, premier sous-gouverneur; Tony Crawford, inspecteur d'état-major et détective; les lauréats Harjit Sangha et Thomas Hancock, inspecteurs-détectives, et Carmine Palermo, détective; Giuliano Zaccardelli, commissaire de la Gendarmerie royale du Canada.

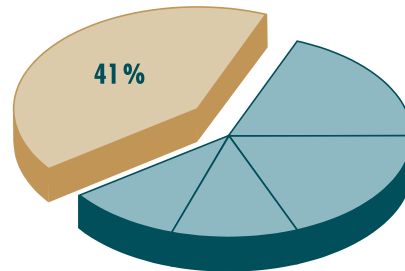
Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation relatives à la fonction Monnaie se sont établies à 115,7 millions de dollars en 2004, ce qui représente environ 41 % de l'ensemble de ces dépenses à la Banque. Il s'agit là d'une hausse de 13,8 millions de dollars par rapport à 2003. Celle-ci est principalement attribuable au degré de sophistication des éléments de sécurité intégrés aux billets, qui a alourdi le coût de production de ces derniers.

L'ajout de nouvelles caractéristiques de sécurité a donné lieu à une augmentation d'environ 0,03 \$ du coût unitaire des billets, ce qui représentera un accroissement de quelque 12 millions de dollars de la commande annuelle de billets après l'incorporation des éléments de sécurité dans la coupure de 10 dollars. Deux autres éléments de la stratégie élaborée en 2001 — intensification des efforts

déployés sur les plans de la sensibilisation du public et de l'observation de la loi et renforcement des activités de recherche et de développement — ont fait grimper les dépenses d'exploitation annuelles de la fonction Monnaie de 5 millions de dollars supplémentaires.

Part des dépenses totales attribuable aux activités liées à la fonction Monnaie



LES PREMIERS BILLETS DE 20 ET DE 50 DOLLARS

MIS EN CIRCULATION PAR LA BANQUE DU CANADA EN 1935, UNILINGUES, TOUTES LES COUPURES DE CETTE ÉMISSION ÉTAIENT IMPRIMÉES SOIT EN FRANÇAIS, SOIT EN ANGLAIS. LE RECTO DU BILLET DE 20 DOLLARS ÉTAIT ORNÉ DU PORTRAIT DE LA PRINCESSE ÉLIZABETH, TANDIS QUE CELUI DU BILLET DE 50 DOLLARS PORTAIT L'EFFIGIE DE SON PÈRE, LE PRINCE ALBERT, DUC D'YORK, QUI ALLAIT DEVENIR LE ROI GEORGE VI. LE VERSO DE CES DEUX COUPURES ÉTAIT ILLUSTRÉ DE FIGURES ALLÉGORIQUES.

SYSTÈME FINANCIER

Le système financier est constitué des institutions financières, des marchés et des systèmes de compensation et de règlement. Sa sûreté et son efficacité, que la Banque s'attache à promouvoir, sont essentielles à l'activité économique, au pays comme à l'étranger.



En avril 2004, la Bundesbank et la Banque du Canada ont tenu conjointement à Ottawa, sous les auspices du G20, un atelier portant sur l'établissement de solides marchés financiers nationaux.

Promotion de la stabilité financière

La Banque du Canada, prêteur de dernier ressort

À l'instar d'autres banques centrales dans le monde, la Banque du Canada fournit régulièrement des liquidités aux institutions financières afin de faciliter le règlement des paiements et les aide aussi parfois à faire face à des besoins exceptionnels de financement.

Au cours des dernières années, la Banque a examiné en profondeur sa politique relative aux prêts de dernier ressort. Au terme de cet examen, en 2004, elle a conclu qu'il n'était pas nécessaire de modifier sensiblement sa démarche, mais qu'une plus grande transparence s'imposait. La Banque a donc décidé d'exposer les principes régissant ses activités de prêteur de dernier ressort dans la *Revue du système financier* de décembre 2004 et a fait paraître un article décrivant le contexte dans lequel s'inscrit sa politique en la matière dans la *Revue de la Banque du Canada* (hiver 2004-2005). Elle a également créé, dans son site Web, une section distincte sur le rôle de prêteur de dernier ressort. Cette transparence accrue permet de clarifier les critères en fonction desquels la Banque rend compte de ses actes dans ce domaine.

La politique publiée par la Banque précise les catégories d'institutions financières qui sont admissibles aux divers types d'avances de liquidités, la nature des circonstances qui justifieraient de telles avances, leurs modalités d'octroi ainsi que les processus internes et externes qu'applique l'institution pour consentir des prêts aux emprunteurs admissibles, en effectuer le suivi et y mettre fin.

Maîtrise des risques inhérents aux systèmes de compensation et de règlement

La Banque assume la surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement au Canada. Elle cherche ainsi à s'assurer que les mécanismes de limitation des risques dont sont pourvus ces systèmes éliminent pratiquement toute possibilité qu'une perturbation de leur fonctionnement ait de graves répercussions sur le système financier et l'économie dans son ensemble.

Le rôle de la Banque consiste à surveiller la façon dont les systèmes limitent les risques, en particulier le risque systémique, et à n'intervenir que s'il est probable que les mesures prises par les acteurs du secteur privé ne permettront pas de contenir adéquatement ceux-ci. La Banque s'en remet au secteur privé, soit les exploitants des systèmes et leurs participants,

Évolution récente des principaux systèmes de compensation et de règlement placés sous la surveillance de la Banque

CDSX : Exploité par La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS), le CDSX règle maintenant la quasi-totalité des transactions sur actions et titres de dette au Canada. Ce système, lancé en 2003, a fait l'objet d'une période de transition d'un an, qui s'est terminée avec succès en septembre 2004. Dans le cadre de ses activités de surveillance en 2004, la Banque s'est penchée sur les améliorations prévues au système et sur les changements proposés aux services de la CDS en matière de règlement transfrontières des transactions sur titres.

CLS (Continuous Linked Settlement) Bank : Entrée en fonction en 2002, la CLS Bank règle des opérations de change en quinze devises. Le volume et la valeur des transactions qu'elle traite continuent de croître à un rythme soutenu. En 2004, les banques canadiennes ont commencé à prendre les mesures nécessaires pour faire transiter par la CLS Bank une plus forte proportion de leurs opérations de change visant le dollar canadien qui sont admissibles au système. En décembre dernier, quatre nouvelles devises ont été admises au cycle de règlement. Un regroupement de banques centrales (mené par la Banque fédérale de réserve de New York et comprenant la Banque du Canada) continue de superviser les opérations de la CLS Bank, tout particulièrement en ce qui a trait à l'atténuation des risques systémiques potentiels.

Système de transfert de paiements de grande valeur

(STPGV) : L'Association canadienne des paiements (ACP) exploite le STPGV, qui a été lancé en 1999. Les paiements en dollars canadiens pris en charge par le système sont ceux dont le montant est élevé ou dont la date et l'heure de règlement revêtent une importance cruciale. En 2004, le volume et la valeur des paiements traités ont continué d'augmenter, en raison notamment d'une modification apportée à une règle de l'ACP, selon laquelle presque tous les effets de 25 millions de dollars et plus doivent être acheminés électroniquement par l'intermédiaire du STPGV. Antérieurement, ces paiements auraient pu être effectués par chèque et étaient réglés dans un système ne bénéficiant pas des excellents mécanismes de contrôle des risques du STPGV. La Banque du Canada, la CDS et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières continuent d'encourager le transfert au STPGV des paiements par chèque d'un montant élevé ou dont le délai de règlement est critique.

pour ce qui est de l'élaboration et du fonctionnement, dans leurs moindres détails, de systèmes qui sont bien conçus sur le plan de la maîtrise des risques, et qui sont robustes et efficaces sous l'angle opérationnel. Cette approche lui permet de s'acquitter de ses activités de surveillance à l'aide d'une petite équipe spécialisée dans les questions relatives aux risques, tout en collaborant avec le secteur privé pour promouvoir la sûreté et l'efficacité des systèmes. Les politiques et les pratiques actuelles de l'institution semblent porter leurs fruits. Au cours des dernières années, les évaluations que des tiers ont effectuées des principaux systèmes ont montré que ceux-ci se conforment aux normes internationales pertinentes, ou les surpassent. La Banque continue d'examiner ses méthodes de surveillance en vue d'y apporter d'autres améliorations.

En sa qualité d'organisme de surveillance, la Banque prépare actuellement des protocoles d'entente ayant pour objet de régir sa relation avec les exploitants, qui sont chargés de la sûreté et de l'efficacité des opérations au sein de leurs systèmes. En 2004, la Banque et La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) ont signé un de ces protocoles.

Planification de la poursuite des activités pour les principaux systèmes de compensation et de règlement

Au cours des cinq dernières années, le système financier canadien a dû faire face à un certain nombre d'événements qui ont fait ressortir l'importance de mettre au point des systèmes capables de résister à une vaste gamme de chocs opérationnels, ou de s'en remettre rapidement.

Notre système financier repose sur des systèmes de compensation et de règlement clés, qui traitent chaque jour des opérations totalisant des centaines de milliards de dollars. Le bon fonctionnement de ces systèmes est primordial non seulement pour leurs participants, mais aussi pour les divers secteurs de l'économie qui en dépendent. Les plans de poursuite des activités, qui décrivent les outils et les processus permettant de réagir aux chocs opérationnels, font l'objet d'une attention accrue de la part d'organismes de surveillance du monde entier, y compris la Banque du Canada.

À l'issue d'une réunion que la Banque a tenue en janvier 2003 sur le sujet, l'ACP et la CDS ont convenu de diriger conjointement un groupe de travail chargé d'étudier les questions relatives à la poursuite des activités liées à l'exploitation des systèmes de compensation et de règlement clés du Canada. Ce groupe a achevé la première phase de ses travaux en 2004 : il a établi de façon explicite les interdépendances qui existent entre les différents systèmes et la Banque du Canada (qui fournit à ceux-ci des services essentiels), terminé une évaluation exhaustive des risques, harmonisé les délais de reprise en cas de perturbation et commencé un examen rigoureux des améliorations qui pourraient être apportées aux plans de poursuite des activités. La deuxième phase fera intervenir les participants aux systèmes et portera sur le rôle qu'ils doivent jouer dans le bon fonctionnement de ces systèmes lorsque surviennent diverses perturbations.

La Banque réexamine constamment ses propres plans de poursuite des activités sous l'angle des services qu'elle fournit aux principaux systèmes de compensation et de règlement ainsi qu'au



ENTRÉE DU HALL BANCAIRE DE L'AGENCE D'OTTAWA, EN 1942

LES AGENCES DE LA BANQUE À OTTAWA ET AUX QUATRE COINS DU PAYS EFFECTUAIENT DES OPÉRATIONS AVEC DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES, DONT LA DISTRIBUTION DES BILLETS DE BANQUE ET DES TITRES D'ÉTAT. (PHOTO : YOUSUF KARSH, ARCHIVES DE LA BANQUE DU CANADA)

gouvernement fédéral. En 2004, elle a adopté de nouvelles mesures pour accroître l'efficacité des opérations menées depuis son site de relève et consolider ses processus de communication interne et externe. La Banque a aussi testé, avec succès, sa capacité de reprendre promptement ses activités après une perturbation d'ordre opérationnel.

La Banque et la stabilité financière internationale

La Banque a continué en 2004 d'appuyer diverses activités visant à favoriser la stabilité financière à l'échelle mondiale. Elle fait partie de groupes internationaux, comme le G7, le G20 et le Forum sur la stabilité financière, et est membre de plusieurs comités et groupes de travail placés sous les auspices de la Banque des Règlements Internationaux. Ces groupes examinent une vaste gamme de dossiers concernant les institutions financières, les marchés financiers et les systèmes de compensation et de règlement. La Banque a aussi contribué à des travaux portant sur deux grandes questions : i) l'incidence et la résolution des « déséquilibres mondiaux », soit les importants déséquilibres commerciaux et les mouvements de capitaux qui les accompagnent; et ii) l'émergence de la Chine comme puissance économique de premier plan et l'intégration accrue de celle-ci aux ententes internationales en matière de change et de commerce. Enfin, l'institution fournit de l'aide technique à des pays étrangers en participant à différentes activités du FMI, dont le Programme d'évaluation du secteur financier.

Promotion de l'efficience

Un système financier efficient, qui aide à tirer le meilleur parti possible de ressources rares, contribue grandement au bien-être économique des Canadiens. La Banque appuie l'efficience du système financier en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible et en favorisant l'instauration de systèmes de compensation et de règlement qui fournissent en temps réel la certitude du règlement des opérations et utilisent un minimum de ressources. En outre, elle encourage activement l'efficience du système financier par les recherches qu'elle effectue et publie, et par les conseils qu'elle donne à différents organismes dans ce domaine.

Par ailleurs, la Banque coopère étroitement avec d'autres parties concernées à l'amélioration du fonctionnement des institutions financières et des

marchés financiers canadiens. Elle entretient des relations de travail avec des organismes de réglementation et des organisations du secteur public ainsi qu'avec des participants aux marchés et leurs associations en vue de soutenir la recherche et l'analyse à la base des initiatives favorisant l'efficience de l'ensemble du système financier et de discuter de la planification de la poursuite des activités. Par exemple, la Banque organise des réunions trimestrielles visant à faciliter le dialogue entre les différentes instances de réglementation des marchés de titres au Canada, dont le ministère des Finances, le Bureau du surintendant des institutions financières et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Elle participe également aux travaux de plusieurs comités internationaux qui surveillent les tendances des marchés, les évaluent et appuient diverses initiatives.

À l'échelon national, la Banque s'intéresse en particulier à l'intégrité et à la transparence des

Bâle II : un dispositif révisé pour la convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres

Ces six dernières années, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire¹ s'est attaché à la refonte du cadre destiné à faire converger à l'échelle internationale les mesures et les normes de fonds propres. Ce projet visait essentiellement à remplacer l'accord sur les fonds propres de 1988 par un dispositif devant renforcer la solidité et la stabilité financières des banques à vocation internationale. Le Comité est d'avis que les normes prudentielles en matière d'adéquation des fonds propres dont le nouveau cadre va susciter l'adoption convergeront suffisamment pour ne pas engendrer une concurrence inégale parmi ces banques.

Rendu public en juin 2004, le dispositif révisé repose sur trois piliers : des exigences minimales de fonds propres, l'examen prudentiel du ratio de fonds propres des banques et l'accroissement de la transparence pour encourager la discipline de marché. Les pays du G10 devraient commencer à l'appliquer au début de 2007. Les autres pays l'adopteront lorsque les circonstances à l'échelle nationale le justifieront. En attendant, les banques commerciales et les organismes de surveillance travaillent d'arrache-pied pour améliorer leurs systèmes et procédures et faire en sorte que ceux-ci soient prêts pour la mise en œuvre.

1. Le Bureau du surintendant des institutions financières et la Banque du Canada en sont tous deux membres.

marchés financiers. De par sa collaboration avec le Comité canadien du marché des changes et l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, elle a contribué à la révision et à la promotion des codes de conduite applicables aux marchés des changes et aux marchés des titres à revenu fixe. Elle a aussi tenu en février 2004 un atelier sur la transparence des marchés, qui a réuni des universitaires, des représentants d'organismes de réglementation et des opérateurs financiers canadiens et étrangers. De plus, elle a organisé la première rencontre du Forum sur les marchés obligataires, à laquelle ont pris part un groupe d'investisseurs, de courtiers et de fournisseurs de services ayant tous à cœur le bon fonctionnement des marchés des titres à revenu fixe.



Le gouverneur David Dodge et l'administratrice Aldéa Landry en compagnie du nouveau titulaire de la bourse, le professeur René Garcia

Programme de bourses de recherche de la Banque du Canada

En 2004, la bourse a été décernée à M. René Garcia, professeur à l'Université de Montréal reconnu à l'échelle mondiale pour ses travaux en finance, en macroéconomie et en économie financière.

Le Programme de bourses de recherche de la Banque vise à encourager et à mettre en valeur la recherche de pointe dans les domaines qui sont au cœur du mandat de l'institution : la macroéconomie, l'économie monétaire, la finance internationale et l'économie des marchés financiers et des institutions financières (y compris les questions liées à la stabilité financière). Les candidats sélectionnés reçoivent une bourse sous forme d'allocation annuelle renouvelable pendant cinq ans, ainsi que des fonds supplémentaires pour couvrir l'embauche d'assistants de recherche et les frais connexes.

La prochaine bourse sera octroyée au début de 2005.

Recherche et communications

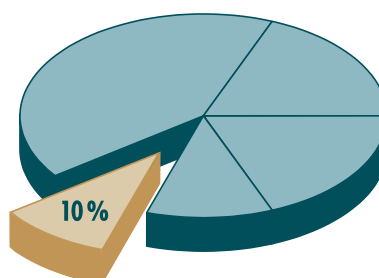
La Banque s'emploie à nourrir le débat sur les questions relatives au système financier, ce qui représente une partie importante de ses activités. Parue pour la première fois en décembre 2002, la *Revue du système financier* devient un véhicule de choix pour informer les acteurs du marché, les décideurs publics, les organismes de réglementation et les universitaires sur un éventail de sujets d'intérêt. Par ailleurs, la Banque organise des colloques et des ateliers ayant trait au système financier. En 2004, elle a ainsi été l'hôte d'ateliers sur les activités des fonds spéculatifs au Canada, la transparence des marchés et les marchés canadiens des titres à revenu fixe.

La Banque a aussi publié l'an dernier des documents de travail portant sur différents aspects du système financier. Leurs auteurs se sont penchés, entre autres, sur la littérature concernant la concurrence dans le secteur bancaire; le caractère potentiellement cyclique des capitaux bancaires dans le cadre du dispositif révisé de Bâle sur les fonds propres (Bâle II); diverses questions relatives aux marchés des capitaux; et certains indices des conditions financières au Canada. Enfin, la Banque a entamé une collaboration avec d'autres banques centrales, dont celle de Finlande, en vue d'accroître l'utilité d'un modèle simulant le comportement des participants à un système de paiement.

Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation se rapportant à la fonction Système financier se sont chiffrées à 26,6 millions de dollars en 2004, soit environ 10 % de l'ensemble de ces dépenses à la Banque, comparativement à 24,4 millions en 2003. Cette augmentation reflète l'importance accrue que la Banque accorde, dans son plan à moyen terme, à cette fonction axée sur la promotion de la fiabilité et de l'efficacité des systèmes financiers canadien et international. La majeure partie de la hausse des dépenses en 2004 tient à la refonte des systèmes automatisés appuyant les opérations.

Part des dépenses totales attribuable aux activités liées à la fonction Système financier



GESTION FINANCIÈRE

Le rôle d'agent financier que la Banque du Canada assume auprès du gouvernement fédéral constitue la plus importante de ses responsabilités au titre de la fonction Gestion financière. Les opérations qu'elle exécute, les décisions d'affaires complexes qu'elle prend, les recherches et les analyses qu'elle mène, les conseils stratégiques qu'elle dispense et les investissements en systèmes et en personnel qu'elle effectue dans l'exercice de ces responsabilités concernent également la gestion des actifs du bilan et du Fonds de pension de la Banque.



Salle des opérations sur devises, 1989



Participants à la conférence des emprunteurs gouvernementaux de 2004

Conférence des emprunteurs gouvernementaux

Dans le cadre de la fonction Gestion financière, la Banque s'attache à maintenir des relations suivies avec les différents acteurs des marchés canadiens des titres de dette, y compris les emprunteurs. De concert avec le ministère des Finances, elle travaille en partenariat avec les opérateurs de ces marchés afin d'en assurer le bon fonctionnement.

En juin 2004, la Banque du Canada et le ministère des Finances ont tenu la conférence des emprunteurs gouvernementaux, un forum annuel portant sur des sujets d'intérêt communs aux administrations publiques émettrices de titres au Canada. L'organisation de cette réunion est assumée à tour de rôle par les différents émetteurs aux échelons fédéral, provincial et territorial. Les thèmes qui ont été abordés cette année concernaient notamment les politiques et stratégies relatives à l'émission des titres de dette, l'évolution des plateformes de négociation électronique servant aux transactions sur les titres à revenu fixe, les tendances et les conséquences de l'intégration des marchés financiers, la gestion des risques et le traitement direct des opérations sur titres.

En sa qualité d'agent financier du gouvernement, la Banque travaille en étroite collaboration avec le ministère des Finances et fournit des services bancaires ainsi que des services de gestion de la trésorerie, de la dette et des réserves. En outre, elle compte parmi ses départements le Bureau de surveillance des risques financiers, une entité distincte chargée d'évaluer son exposition aux risques et l'efficacité avec laquelle elle s'acquitte de ses fonctions d'agent financier. En 2004, un examen externe de la structure de gouvernance encadrant ces activités a permis de conclure que celle-ci répondait aux normes en la matière.

Changements apportés aux programmes

En ce qui a trait au programme d'emprunt du gouvernement fédéral sur le marché intérieur, les efforts se sont poursuivis afin de soutenir la liquidité des titres d'État malgré la réduction de leur encours. La priorité a continué d'être accordée au marché des obligations de référence, dont la liquidité a été maintenue par le rachat de titres plus anciens et moins liquides et l'accroissement du volume des émissions. De plus, on a entrepris en 2004 l'examen du cadre de distribution des titres de dette du gouvernement canadien afin d'évaluer l'efficacité de ce cadre ainsi que l'incidence de possibles changements sur le degré de participation et de contestabilité sur les marchés primaire et secondaire des titres d'État à revenu fixe.

En conformité avec l'objectif du gouvernement de ramener à 60 % la part de la dette à taux fixe d'ici 2007-2008, l'encours des bons du Trésor a légèrement augmenté, pour se situer à 117 milliards de dollars, tandis que celui des obligations négociables a reculé de 13,5 milliards. En dépit de cette diminution, les émissions brutes d'obligations de référence, soutenues par les opérations de rachat, ont avoisiné 38,5 milliards de dollars.

En avril 2004, la Banque a amélioré l'efficacité de son processus d'adjudication afin de réduire le laps de temps durant lequel les participants s'exposent à des risques. Elle diffuse maintenant les résultats dans les meilleurs délais possibles plutôt qu'à des heures préétablies. Le délai moyen de publication est ainsi passé de 10 à 2,8 minutes dans le cas des adjudications, et de 15 à 6,9 minutes pour les opérations de rachat.

Les réserves de devises tenues dans le Compte du fonds des changes — qui servent à répondre aux besoins généraux de liquidités en monnaies étrangères du gouvernement et à favoriser un comportement ordonné sur le marché des changes — ont diminué de 1,8 milliard de dollars É.-U. pour s'établir à 34,5 milliards. La conclusion

d'opérations de swap de devises d'un montant de 3,1 milliards de dollars est venue compenser en partie l'arrivée à échéance d'emprunts atteignant 5,9 milliards de dollars.

Sous la direction du nouveau Bureau de surveillance des risques financiers, un système amélioré a été mis à l'essai pour évaluer les risques

financiers liés à la gestion du Compte du fonds des changes et rendre compte du rendement des placements de celui-ci.

Soldes non réclamés

Les banques et les sociétés de fiducie ou de prêt constituées en vertu d'une loi fédérale doivent transférer à la Banque du Canada tous les soldes non réclamés des comptes en dollars canadiens tenus au pays qui sont inactifs depuis dix ans. Les propriétaires des fonds peuvent récupérer ces soldes sur présentation de documents attestant de leur droit.

En 2004, les institutions financières ont transféré à la Banque des soldes non réclamés s'élevant à 33 millions de dollars. La Banque a répondu à environ 47 000 demandes de renseignements et versé au total 11,1 millions de dollars à quelque 8 500 ayants droit.

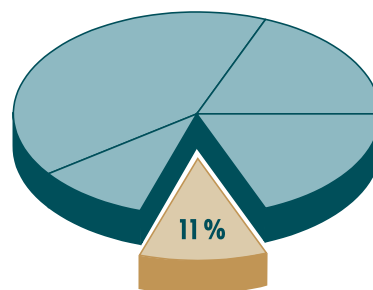
Gestion du bilan de la Banque

La taille du bilan de la Banque dépend de l'évolution du passif lié à l'encours des billets de banque. La majorité des actifs que la Banque détient en contrepartie de cet élément du bilan est constituée de titres du gouvernement du Canada. Au milieu des années 1990, ces titres se composaient majoritairement de bons du Trésor, qui pouvaient faire l'objet d'opérations d'open market aux fins de la conduite de la politique monétaire. Le cadre de mise en œuvre de celle-ci reposant de plus en plus sur le taux du financement à un jour, la Banque a cessé ce type d'interventions sur le marché des bons du Trésor. En 1996, elle a annoncé son intention d'acquérir des actifs en suivant une approche neutre afin que la composition de son portefeuille reflète mieux la structure de l'encours des titres négociables émis par le gouvernement sur le marché canadien. Elle a atteint cet objectif en prenant part davantage aux adjudications d'obligations et en réduisant progressivement sa participation nette à celles de bons du Trésor, sur une base concurrentielle dans les deux cas. Le gouvernement fédéral a présenté dans son budget de 2003 des mesures visant à faire passer, à moyenne échéance, la proportion de la dette à taux fixe de l'État des deux tiers à 60 %. La Banque a modifié en conséquence sa stratégie d'acquisition de titres d'État aux adjudications. Au 31 décembre, la valeur de ses avoirs en bons du Trésor représentait 31,5 % de son portefeuille de titres du gouvernement canadien, soit une augmentation de 1,1 point de pourcentage.

Dépenses d'exploitation

Durant l'année, la Banque a consacré 31,3 millions de dollars, soit environ 11 % de l'ensemble de ses dépenses d'exploitation, à la fonction Gestion financière, contre 31,0 millions en 2003.

Part des dépenses totales attribuable aux activités liées à la fonction Gestion financière



BALANCE ET POIDS

DE LA FIRME H. L. BECKER FILS & C^{IE} UTILISÉS POUR LE PESAGE DES PIÈCES D'OR ET LA VÉRIFICATION DE LEUR TENEUR EN OR, VERS 1935 (ARCHIVES DE LA BANQUE DU CANADA)

SERVICES RELATIFS AUX TITRES DESTINÉS AUX PARTICULIERS

Le programme fédéral de placement des titres au détail englobe les traditionnelles Obligations d'épargne du Canada (OEC), encaissables à n'importe quel moment, et les Obligations à prime du Canada (OPC), qui sont assorties d'un taux d'intérêt plus élevé que les OEC, mais qui ne peuvent être encaissées qu'une fois l'an.



Traitement des Timbres d'épargne de guerre, Service de la dette publique, vers 1942 (Archives de la Banque du Canada)

On peut se procurer ces titres auprès d'un réseau d'agents vendeurs et dans les entreprises participant au Programme d'épargne-salaire, ou encore les acheter directement par téléphone ou par Internet.

En sa qualité d'agent financier du gouvernement, la Banque est chargée de fournir un soutien aux opérations et aux systèmes, des services comptables ainsi que des conseils à l'appui du programme de placement des titres au détail. Ce programme relève du ministère des Finances, qui en confie la direction à son agence Placements Épargne Canada; cette dernière veille à l'orientation stratégique du programme, en plus d'en gérer les produits, les ventes, la commercialisation et les relations publiques.

Des services administratifs plus efficaces

Au cours de la dernière année, la Banque a continué de prendre des mesures en vue d'améliorer l'efficacité des services administratifs offerts dans le cadre du programme de placement des titres au détail. Les investissements réalisés depuis plusieurs années ont permis de réduire les dépenses d'exploitation du programme, bien que le volume des opérations ait augmenté constamment. En 2004, les coûts totaux ont diminué de 10 millions de dollars, soit 16 % en glissement annuel.

- Depuis la mise en place d'un système de consultation et de rachat en ligne, les participants au Programme d'épargne-salaire peuvent effectuer des transactions eux-mêmes, ce qui est moins coûteux. Grâce à ce système, 30 % des demandes de rachat sont maintenant traitées en libre-service.
- Les opérations administratives liées aux obligations détenues dans des régimes enregistrés (REER et FERR) ont fait l'objet d'un nouvel appel d'offres en 2003, qui a donné lieu à des économies de 0,8 million de dollars la première année. La période de transition a pris fin en 2004, et l'on prévoit que les objectifs de réduction du coût de ces opérations continueront d'être atteints.
- Les diminutions des dépenses auxquelles on s'attendait par suite de la signature d'un contrat d'impartition des opérations avec EDS Canada en 2001 se sont de nouveau concrétisées.

En 2004, l'accent a été mis sur les initiatives visant à améliorer l'efficacité de même que sur certains changements obligatoires sur le plan opérationnel. La Banque a achevé le transfert, à La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée, du registre des titres que les courtiers vendent à leurs clients et qu'ils détiennent en leur nom. Cette initiative stratégique met à contribution les processus et l'infrastructure déjà en place chez les courtiers et favorise un recours accru aux titres de dette dématérialisés. On s'attend à réaliser des économies à compter de l'an prochain et à récupérer l'investissement dans environ deux ans, soit presque un an plus tôt que prévu.

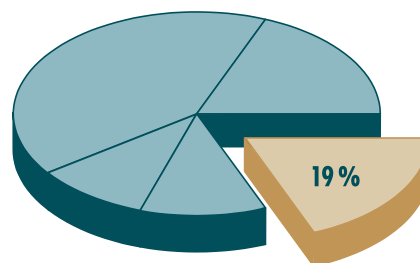
Évaluation du programme

À l'heure actuelle, le ministère des Finances examine le programme de placement des titres au détail dans le cadre de sa réévaluation périodique de la gestion de la trésorerie. Les Obligations d'épargne du Canada étant appelées à rester, on cherche des moyens de renouveler la formule de manière à répondre aux besoins changeants du gouvernement et de la population canadienne.

Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation liées à la fonction Services relatifs aux titres destinés aux particuliers se sont établies à 53,8 millions de dollars, soit 19 % des dépenses d'exploitation totales de la Banque. En 2004, les dépenses associées à cette fonction ont diminué de 10 millions de dollars, ou 16 % en glissement annuel, grâce aux gains d'efficacité que l'impartition des opérations combinée à la mise en place d'innovations judiciaires a permis de réaliser.

Part des dépenses totales attribuable aux activités liées à la fonction Services relatifs aux titres destinés aux particuliers





LE MINISTRE DES FINANCES DOUGLAS ABBOTT

TIRE UNE LETTRE AU HASARD AFIN DE DÉTERMINER QUELLE SÉRIE D'OBLIGATIONS D'EMPRUNT DE GUERRE SERA ENCAISSABLE. DE GAUCHE À DROITE : W. CLIFFORD CLARK, SOUS-MINISTRE DES FINANCES, GRAHAM TOWERS, GOUVERNEUR, ET G. LOWE, DU MINISTÈRE DES FINANCES, OBSERVENT LA SCÈNE. (ARCHIVES DE LA BANQUE DU CANADA, 1949)



MÉDAILLE REMISE EN 1946 AU GOUVERNEUR GRAHAM TOWERS

POUR SES ÉTATS DE SERVICE AU COMITÉ NATIONAL DES FINANCES DE GUERRE. CETTE MÉDAILLE AVAIT ÉTÉ PRODUITE À PARTIR DE MATÉRIEL AÉRONAUTIQUE ET NAVAL UTILISÉ PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE. (ARCHIVES DE LA BANQUE DU CANADA)